

À Villerville, le stationnement est :

- **Gratuit** dans toutes les rues.
- **Réglementé** place du Lavoir (**P1**), avec disque de stationnement obligatoire.
- **Payant** sur les parkings du Calvaire (**P2**), du Front de mer (**P3**), de la place du Docteur-Philippe (**P4**), de la Place des Fossés-Vieux / Le Garage (**P5**) et du Grand-Bec (**P6**).

RÈGLEMENT RÉSIDENTS

Comme promis, les résidents bénéficient du stationnement gratuit sur les parkings, sauf **P3** et **P4**, grâce à une carte de résident.

Celle-ci s'obtient en mairie, sur présentation d'une carte grise et d'un avis de taxe d'habitation ou de taxe foncière. L'immatriculation du véhicule sera inscrite sur la carte qui devra être posée derrière le pare-brise.

La carte de résident SIMPLE est gratuite et permet de bénéficier de la gratuité sur les parkings **P1**, **P2**, **P5** et **P6**. (une seule carte par foyer).

La carte de résident ABONNÉ coûte 20€ par mois (weekend non inclus) ou 40€ par mois (7 jours sur 7) et permet ainsi l'accès à tous les parkings (plusieurs cartes possibles par foyer).

LES TARIFS VISITEURS

	Bourg	Grand-Bec
Premier quart d'heure	Gratuit	Gratuit
30 mn	1 €	0,50 €
1 h	2 €	1 €
2 h	3 €	1,50 €
3 h	4 €	2 €
4 h	5 €	3 €
Forfait ½ journée	4 €	3 €
Forfait Journée		6 €
5 h	6 €	
6 h	7 €	
7 h à 10 h	8 €	

L'absence de paiement ou de disque entraîne une amende de 25 €
(Forfait Post Stationnement : FPS)

Année 2020



Stationner
à
Villerville

Bourg : du 20/06 au 31/08
Grand-Bec : du 01/07 au 31/08
Tous les jours

